

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Présentation synthétique



Projets présentés
en commission Finances
du 02/04/2025

Axes structurants de l'élaboration budgétaire

ORIENTATIONS MUNICIPALES RETENUES LORS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Poser des bases solides,
garantes de l'avenir

Préserver les services
à la population et la qualité
du cadre de vie

Maintenir le cap
en faveur de la
transition énergétique

Poursuivre la construction
progressive de la
« petite ville » de demain

Des **services
de proximité,**
pour tous

Le **cadre de vie,**
une priorité en
fonctionnement comme
en investissement

Budget principal « Ville »

En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre à 4 223 544,73 €.

Section de fonctionnement

Recettes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

CHAPITRE	OBJET	PRÉVISIONNEL 2024	CAP FIXE AU ROB 2025	PRÉVISIONNEL 2025
	TOTAL	3 974 166,28 €		4 223 544,73 €
013	Atténuations de charges	12 000 €	17 300 €	22 000 €
70	Produits des services	203 000 €	220 000 €	223 000 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	129 000 €	129 000 €	129 000 €
731	Fiscalité locale	2 211 000 €	2 250 000 €	2 260 000 €
74	Dotations - Participations	795 000 €	817 000 €	823 000 €
75	Autres prod. Gestion courante	70 000 €	75 000 €	76 000 €
77	Produits spécifiques	1 000 €	0 €	0 €
	Recettes réelles	3 420 000 €	3 508 300 €	3 533 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	22 000 €		22 000 €
002	Résultat reporté	532 166,28 €		668 544,73 €

**Une hausse
estimée à
+ 3,30% entre
2024 et 2025**

Répartition des recettes prévisionnelles

PRODUITS DES SERVICES

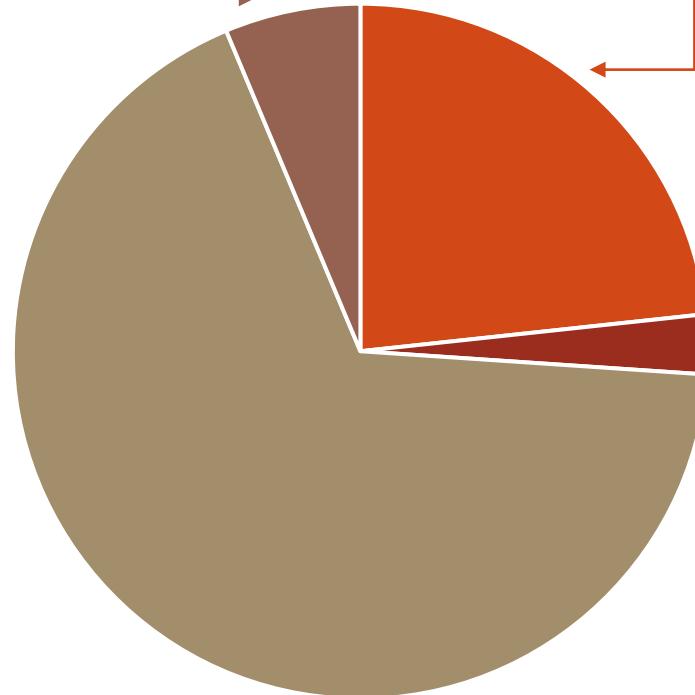
(restauration scolaire et accueil périscolaire, concessions funéraires, redevances antennes relais Orange, médiathèque...)

- **6,3 % des recettes prévisionnelles** -

RECETTES FISCALES

(taxes foncières, droits de mutation, taxe d'électricité, attribution de compensation de la CCVSC, droits de place)

- **67,6 % des recettes prévisionnelles** -



DOTATIONS ET SUBVENTIONS

(dotations de l'Etat, FCTVA sur les dépenses d'entretien, allocations compensatrices...)

- **23,3 % des recettes prévisionnelles** -

PRODUITS DE GESTION COURANTE ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL

(loyers, locations de salles, sinistres, remboursements liés aux maladies professionnelles ou ordinaires...)

- **2,8 % des recettes prévisionnelles** -

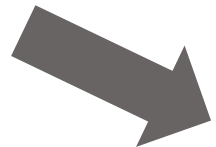
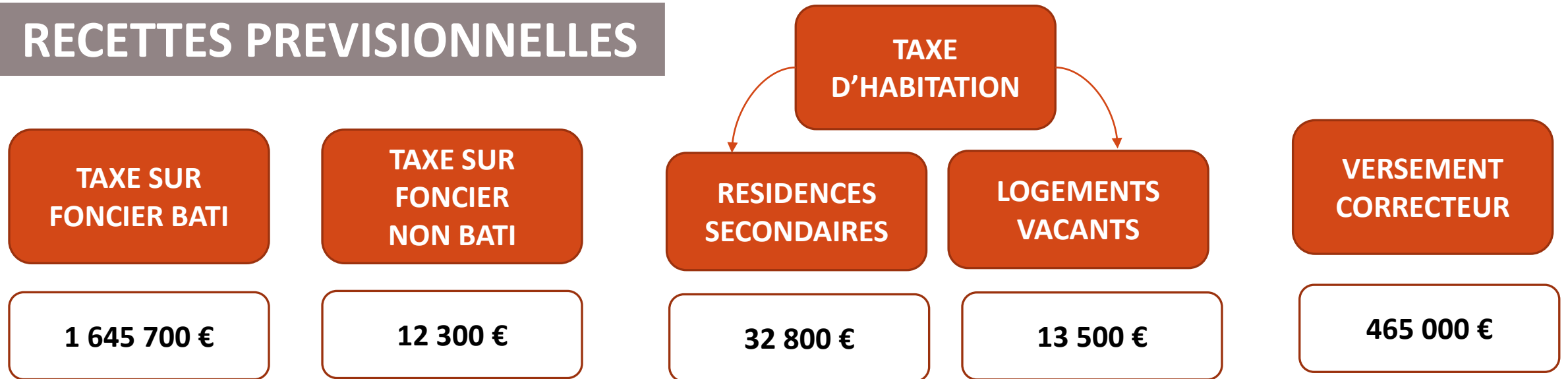
Recettes liées à la fiscalité locale

CONTEXTE

- **Une revalorisation des bases de 1,7%** (décision de l'Etat, fonction de l'inflation)
- **Une évolution « physique » des bases de foncier bâti**, de l'ordre de 1%
- **Une proposition de maintien des taux** (décision relevant de la collectivité) :
 - Taxe sur le foncier bâti : 35,27%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 46,94%
 - Taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires : 16,98%

Recettes liées à la fiscalité locale

RECETTES PREVISIONNELLES



- Un total prévisionnel de **2 169 300 €**.
- Les **bases notifiées par l'Etat** demeurant des **bases prévisionnelles**, les recettes sont budgétées de manière prudente, à hauteur de **2 156 000 €**.
- Les **allocations compensatrices** sont inscrites à hauteur de **90 500 €**.

2 156 000 €,
contre
2 105 000 €
au BP 2024

Autres principales recettes fiscales



- Les **modalités de calcul de la taxe sur la consommation finale d'électricité ayant pris effet en 2024** permettent de stabiliser les prévisions (**reconduite à l'identique du montant inscrit au BP 2024**).
- Les **droits de mutation sont difficilement prévisibles**. Dans un **contexte de diminution des transactions immobilières**, les crédits inscrits correspondent au plus bas niveau constaté sur les 4 derniers exercices.
- **L'attribution de compensation versée par la CCVSC est reconduite à l'identique**, en l'absence de nouveaux transferts de compétence.

Dotations de l'Etat

RECETTES PREVISIONNELLES

DOTATION
FORFAITAIRE

331 000 €

DOTATION
DE SOLIDARITE
RURALE

305 000 €

DOTATION DE
PEREQUATION

70 000 €

- Considérant les dispositions de la loi de finances 2025, la **dotation forfaitaire** et la **dotation de péréquation** font l'objet de **prévisions stables par rapport au BP 2024**.
- La **hausse des dotations issues de la péréquation verticale** inscrite dans la loi de finances conduit à une **révision à la hausse de l'estimation de DSR (+ 25 000 € par rapport au prévisionnel 2024)**.

Autres principales recettes prévisionnelles

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception en préfecture : 22/04/2025

PERISCOLAIRE -
PARTICIPATIONS
DES FAMILLES

180 000 €

REVENUS
DES IMMEUBLES

72 000 €

REDEVANCES
ET PRODUITS
DIVERS

45 000 €

PARTICIPATION
AUX FRAIS DE
SCOLARISATION

10 500 €

- Compte tenu des **recettes constatées lors des exercices précédents**, d'une **fréquentation en hausse** et de la **révision des tarifs** entrée en vigueur en septembre 2024 (les tarifs étaient inchangés depuis 2018), le **montant de la participation des familles au service Périscolaire est majoré de 22 000 € par rapport au BP 2024**.
- Les **revenus des immeubles sont en progression (+ 22 000 €)**, compte tenu de 4 nouvelles mises en location de biens portés par l'EPF.
- Les **redevances liées à l'occupation du domaine public** (antennes-relais Orange, droits de place Foire, terrasses...) et les **produits divers** (concessions funéraires, adhésions à la médiathèque...) sont **reconduits à un niveau équivalent**.
- Le **montant de la participation des communes de résidence aux frais de scolarisation au sein des écoles Mick Micheyl** (élèves de Lurcy, élèves inscrits en ULIS) est légèrement revalorisé (+ 1 800 €), considérant les recettes perçues sur les exercices précédents.

Section de fonctionnement

Dépenses

CHAPITRE	OBJET	PRÉVISIONNEL 2024	CAP FIXE AU ROB 2025	PRÉVISIONNEL 2025
	TOTAL	3 974 166,28 €		4 223 544,73 €
011	Charges à caractère général	1 023 000 €	1 082 000 €*	1 100 000 €
012	Dépenses de personnel	1 493 000 €	1 511 000€*	1 511 000 €
014	Atténuations de produits	5 000 €	5 000 €	13 500 €
65	Autres charges Gestion cour.	486 000 €	395 000 €	392 500 €
66	Charges financières	60 000 €	57 000 €	50 000 €
67	Charges spécifiques	8 700 €	8 000 €	5 000 €
68	Dotations aux provisions	300 €	300 €	300 €
	Dépenses réelles	3 076 000 €	3 058 300 €	3 072 300 €
042	Dotations aux amortissements	495 000 €		300 000 €
023	Virement à la section d'investissement	403 106,28 €		851 244,73 €

Un effort conséquent de maîtrise afin de maintenir les dépenses au niveau du prévisionnel 2024

Une capacité d'auto-financement estimée à 460 700 €

* Entre le ROB et le BP, l'imputation de l'assurance statutaire (59 000 €) a fait l'objet d'une modification, passant du chapitre 012 au chapitre 011. Les caps fixés au ROB ont été modifiés en conséquence.

Charges à caractère général

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

1,1 M€

CONTEXTE ET LIGNES DIRECTRICES

- **Le maintien des dépenses de fonctionnement courant à un niveau proche de 2024** (neutralisation faite de la dépense « assurance statutaire »), rendu possible par :
 - Une inflation qui ralentit, après des années d'envolée des prix.
 - L'impact positif des mesures prises les années précédentes en matière d'énergie.
 - Des estimations prudentes, mais calculées au plus juste, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la Commune.
- **Une vigilance sur l'exécution budgétaire à venir**, des ajustements demeurant possibles en cours d'exercice.

PRINCIPALES EVOLUTIONS

ASSURANCE STATUTAIRE

- **L'imputation au chapitre 011 de la cotisation d'assurance statutaire** (couverture de la collectivité pour les risques d'arrêts maladie, accidents du travail, maladies professionnelles...), auparavant imputée au chapitre 012 (59 000 €).
- **Cette dépense est en forte hausse (+ 14 000 €)**, en raison de la prise d'effet d'un nouveau contrat au 01/01/2025 (hausse des taux) et d'une proportion plus grande d'agents fonctionnaires.

Charges à caractère général

PRINCIPALES EVOLUTIONS

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

- Au titre de la qualité de vie et de la santé publique, une **enveloppe de 16 000 €** est dédiée à la **lutte contre la propagation du moustique-tigre**, afin d'en limiter les nuisances :
 - Soutien à l'achat de pièges par les particuliers, à hauteur de 50% du coût des pièges (36 €, soit une aide de 18€/piège) , dans la limite de 2 pièges par foyer (15 000 €).
 - Frais de gestion pour l'utilisation de la plate-forme « Ma Ville Sans Moustiques » et actions de communication afférentes (1 000 €).

- Le **marché de restauration scolaire ayant pris effet au 01/09/2024** nécessite une **augmentation des crédits** à hauteur de **14 000 €**.
- **Entre 2018 et 2024**, le coût de cette prestation était passé de **94 000 € à 142 000 €**.

RESTAURATION SCOLAIRE

ENTRETIEN DES BATIMENTS

- Les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux, dans le cadre d'un marché passé en septembre 2023, sont **en hausse de 12 000 €**, en lien avec les **surfaces de la nouvelle école élémentaire Mick Micheyl, très supérieures à l'ancienne** (sols et vitres).

Dépenses de personnel

1,511 M€

CONTEXTE ET LIGNES DIRECTRICES

- **Les dépenses de personnel correspondent à des ressources humaines qui permettent à la collectivité de remplir ses missions auprès d'une population qui sollicite et sollicitera des services.**
- **Depuis 2021**, la collectivité a affiché sa **volonté de renforcer progressivement les dépenses de personnel**, afin de :
 - Conforter l'organisation, la structuration et la montée en compétences des services.
 - Remédier à un défaut d'attractivité.

→ **Une finalité** : disposer de ressources humaines en capacité de répondre aux enjeux d'une « petite ville » et de mettre en œuvre les politiques voulues par l'exécutif municipal.
- **Les dépenses de personnel sont impactées aussi bien par des décisions politiques à l'échelle de la Commune que par des mesures relevant de l'Etat, s'appliquant à toutes les collectivités.** Par ailleurs, chaque année, le **Glissement Vieillesse Technicité** conduit à une hausse « mécanique » des dépenses de personnel.

Dépenses de personnel

SERVICES DE PROXIMITE

- **2025 verra l'effet « année pleine » de décisions prises en 2023/2024, relatives à l'étoffement de deux services, en lien avec les priorités politiques et les besoins des usagers :**
 - **Prévention – Sécurité** (prise de poste d'un ASVP mi-mars 2024).
 - **Périscolaire** (extension des temps de travail des animateurs depuis mai 2024 ; création de 2 postes sur le temps méridien, pourvus en janvier 2025).

CAISSE DE RETRAITE

- Par décret, l'Etat a décidé **une hausse de 12 points, sur 4 ans, du taux de cotisation employeur à la CNRACL**, caisse de retraite des agents titulaires des fonctions publiques territoriale et hospitalière.
- Au rythme de **3 points / an**, cette hausse alourdira de manière inédite les cotisations des collectivités et amputera d'autant leurs marges de manœuvre en matière de dépenses de personnel (**+ 22 000 € en 2025**).

SANTE / PREVO- YANCE

- **Depuis le 1^{er} janvier 2025**, les agents ayant adhéré aux contrats proposés dans le cadre du marché mutualisé du Centre de Gestion de l'Ain bénéficient d'une **participation employeur, à hauteur de 15€ en santé et de 15€ en prévoyance**.
- La dépense est estimée à **6 000 € pour 2025** (+ 4 200 € par rapport au BP 2024).

Autres charges de gestion courante

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

392 500 €

VIE
ASSOCIA-
TIVE

- **L'enveloppe consacrée aux subventions est reconduite à l'identique de 2024**, à hauteur de **28 000 €**. Ce soutien financier aux associations vient en complément de la mise à disposition et de l'entretien d'équipements et de locaux et d'une aide logistique à l'organisation de manifestations.
- Cette enveloppe comprend :
 - **Les subventions de fonctionnement aux associations.**
 - **Les subventions résultant de la mise en œuvre du « Ticket Sport Culture »**, dont le montant a été revalorisé de 20 à 50 € en 2021.

COTISA-
TION
AU SIEA

- **La contribution au SIEA est de nouveau impactée à la baisse par l'extinction nocturne de l'éclairage public** (92 000 € contre 106 000 € au BP 2024). Cette cotisation comprend :
 - La **cotisation annuelle, estimée à 78 000 €**, portant sur l'ensemble des compétences exercées par le SIEA, dont l'éclairage public (part fixe / point lumineux et consommation annuelle).
 - Le **financement de travaux d'éclairage public, estimé à 14 000 €**, couvrant les soldes d'opérations réalisées les années précédentes et les acomptes relatifs aux opérations 2025. Au 1^{er} trimestre 2025, 6 000 € de dépenses ont été engagés pour la remise en état de l'éclairage chemin Vert et l'ajout d'un point lumineux.

Autres charges de gestion courante

SUBVEN- TION AU GITE

- Le **montant prévisionnel de subvention au gîte Castel de Valrose est fixé à 42 500 €**, contre 40 000 € en 2024 après neutralisation des 90 000 € versés à titre exceptionnel au titre du remboursement d'une avance consentie par le budget principal en 2014.
- Ce montant vise à couvrir la **2^{ème} tranche du programme de remplacement des menuiseries** lancé en 2024.

SUBVEN- TION AU CCAS

- La **subvention au CCAS est portée à 18 000 € (+ 2 000 €)**, en raison d'une hausse des demandes d'aides financières, en lien avec des situations de précarité.

MAISON D'IZIEU

- Le conseil municipal a décidé à l'unanimité en novembre 2024 de dénommer le parvis donnant accès aux écoles Mick Micheyl « **Parvis des enfants d'Izieu** ».
- En lien avec le **prochain dévoilement de cette dénomination (06/06), complété d'actions de médiation**, une **subvention exceptionnelle** au bénéfice du musée-mémorial de la Maison d'Izieu est proposée, à hauteur de **300 €**.

Autres charges

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

CHARGES FINAN- CIERES

50 000 €

- Une **stratégie de désendettement** avait été adoptée **sous le précédent mandat**, afin de disposer de la capacité d'endettement nécessaire à la réalisation de l'opération « Ecoles ».
- **Deux emprunts** ont été contractés pour ladite opération : **1M€ fin 2020 pour l'école maternelle, puis 1,5M€ fin 2022 pour l'école élémentaire.**
- L'emprunt « Ecole élémentaire » est à taux révisable adossé sur le livret A (taux + 0,2). La **baisse du taux du livret A** au 1^{er} février 2025, de 3 à 2,4%, se traduit par une **baisse des intérêts d'emprunt de plus de 6 000 €.**

ATTENUA- TION DE PRODUITS

13 500 €

- La Commune a reçu notification du **montant du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants**, à restituer à l'Etat, à hauteur de **9 800 €** (contre 3 000 € en 2024).
- Le **reversement, partiel, de taxe sur le foncier bâti à la CCVSC**, pour ce qui concerne les nouvelles parcelles situées au sein du parc d'activités, sera de l'ordre de **3 300 €** (contre 1 300 € en 2024).

Budget principal « Ville »

En section d'investissement, le projet de budget s'équilibre à 3 076 469,73 €.

Ce montant inclut les restes à réaliser 2024, inscrits en crédits de report au BP 2025, qui s'élèvent à :

- 930 925 € en dépenses.
- 471 529 € en recettes.

**RECETTES
PREVISIONNELLES**

3 076 469,73 €

EXERCICES ANTERIEURS	FONDS PROPRES	RESSOURCES EXTERNNES
RESULTAT REPORTE 228 892,23 €	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 851 244,73 €	FCTVA 410 000 €
RESTE A REALISER EMPRUNT CAF 98 000 €	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 300 000 €	TAXE D'AMENAGEMENT 55 000 €
RESTE A REALISER SUBVENTIONS 373 529 €	OPERATIONS PATRIMONIALES 350 000 €	CESSION FONCIERE – PARCELLES RUE SAGET 60 000 €
COUVERTURE D'AUTOFINANCEMENT 230 503,77 €	<p><i>Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux dotations aux amortissements (équilibre entre dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement).</i></p> <p><i>Les opérations patrimoniales correspondent à l'intégration de frais d'études et de biens portés par l'EPF (recettes identiques en investissement).</i></p>	SUBVENTIONS 115 000 €
<p><i>Les recettes issues des exercices antérieurs permettent de couvrir les restes à réaliser en dépenses (930 925 €).</i></p>		CAUTIONS DE BIENS LOUES 2 900 €
		DON EN FAVEUR DE LA CHAPELLE DES MINIMES 1 400 €

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

DEPENSES PREVISIONNELLES

3 076 469,73 €

Un haut niveau
d'investissement,
avec + de 1,5 M€
de crédits nouveaux
pour les opérations
d'équipement

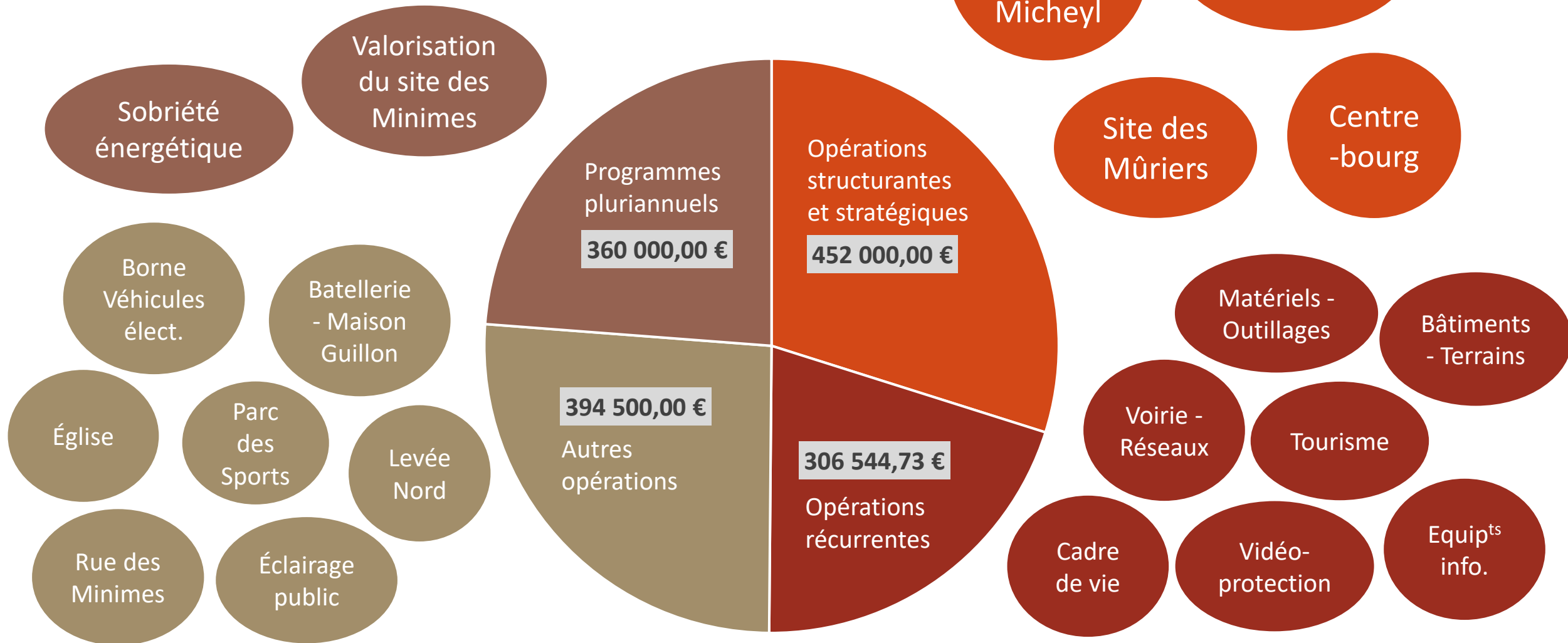
EXERCICES ANTERIEURS	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
RESTE A REALISER OPERATIONS D'EQUIPEMENT 920 925 €	OPERATIONS D'EQUIPEMENT 1 513 044,73 €	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 22 000 €
RESTE A REALISER PORTAGES FONCIERS 7 000 €	PORTAGES FONCIERS 87 000 €	OPERATIONS PATRIMONIALES 350 000 €
RESTE A REALISER CAUTION LA PLAGES 3 000 €	REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS 155 000 €	<i>Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux reprises sur subventions d'actifs amortissables (équilibre entre recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement). Les opérations patrimoniales correspondent à l'intégration de frais d'études et de biens portés par l'EPF (dépenses identiques en investissement).</i>
<i>Les restes à réaliser (930 925 €) sont couverts par les recettes issues des exercices antérieurs.</i>	REVERSEMENT DE TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCVSC 15 000 €	
	REVERSEMENT DE CAUTIONS DE BIENS LOUES 3 500 €	

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

Opérations d'équipement

Affectation des crédits nouveaux

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025



Opérations structurantes et stratégiques

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025



DÉPENSES	
RESTES A REALISER	CREDITS NOUVEAUX
257 492 €	20 000 €

- Aménagement des cours et des abords (sur solde de l'opération)
- Totem « Parvis des enfants d'Izieu »
- Aménagement de l'accueil périscolaire (élémentaire)

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	RESTES À RÉALISER
État	62 000 €
Région	104 000 €
CAF	64 000 €

EMPRUNT

98 000 €
en restes à réaliser en 2025,
pour le financement des locaux périscolaires
(CAF, prêt associé à une subvention).

Opérations structurantes et stratégiques

CENTRE-BOURG

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
40 000 €

Etudes préalables à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et de confortement du centre-bourg (études pré-opérationnelles, montage juridique)

RESTAURANT SCOLAIRE

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
192 000 €

- Etude de faisabilité et de programmation
- Missions de mandat de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (inscription progressive des crédits)

Opérations structurantes et stratégiques

Accusé de réception en préfecture
001-210102630-20250410-2025-0140-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025



DÉPENSES		
	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
ZONE DE DÉTENTE ET DE LOISIRS		200 000 €
- <i>Elaboration du schéma directeur</i>		48 000 €
- <i>Travaux d'aménagement (inscription progressive)</i>		152 000 €
RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE <i>(séparation Mûriers / Parc des sports)</i>	163 718 €	
PUMP-TRACK	1 973 €	

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	RESTES A REALISER
Agence nationale du sport	Pump-track	34 200 €
Région		46 400 €

Programmes pluriannuels (AP/CP)

**SOBRIÉTÉ
ÉNERG.**

DÉPENSES
CREDITS NOUVEAUX
185 000 €

Les crédits ont été inscrits de manière anticipée par délibération en date du 30/01/2025, pour financement des travaux de passage en LED de l'éclairage du Parc des Sports (terrains de football, courts extérieurs de tennis).

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	CREDITS NOUVEAUX
Etat (DETR)	20 000 €
Département	13 000 €
CCVSC	15 000 €

Programmes pluriannuels (AP/CP)



DÉPENSES
CREDITS NOUVEAUX
175 000 €

Restauration du clocher de la chapelle des Minimes (travaux et mission de maîtrise d'œuvre)

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	CREDITS NOUVEAUX
Département	Réfection de la calade (2023)	10 700 €

Par délibération concomitante au vote du BP 2025, il sera proposé au conseil municipal d'accepter un don de 1 400 € au profit de la restauration de la chapelle des Minimes.

Opérations récurrentes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

BÂTIMENTS
ET
TERRAINS

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2024	20 030 €	
Année 2025		81 200 €

- Réfection de la terrasse en bois située devant la mairie
- Aménagement de la médiathèque (déplacement de l'escalier) et création de bacs à BD
- Déploiement du système de contrôle d'accès des bâtiments communaux
- Agrandissement du colombarium
- Motorisation du portail du cimetière

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	RESTES A REALISER
État	Réfection du sol de la salle des Expositions (2024)	1 800 €

Opérations récurrentes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

CADRE
DE VIE

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2025		2 000 €

Plantations d'arbustes

MATÉRIELS
ET
OUTILLAGES

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2024	3 553 €	
Année 2025		76 200 €

Ex.

- Tondeuse et équipements techniques divers
- Véhicule Police municipale
- Chariots pour le restaurant scolaire

Opérations récurrentes

Accusé de réception en préfecture
 001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2025
 Date de réception préfecture : 22/04/2025

**VOIRIES
 ET
 RÉSEAUX**

DÉPENSES		
OPÉRATION	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Année 2023	322 386 €	40 000 €
Année 2024	58 153 €	
Année 2025		50 200 €

Mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le secteur des Mûriers

SUBVENTIONS			
FINANCEUR	OBJET	RESTES A REALISER	CREDITS NOUVEAUX
Département	Carrefour à feux		5 800 €
CCVSC	Réseau Eaux pluviales secteur des Mûriers	15 000 €	

Ex.

- Reprise de voirie sur le chemin de halage (co-financement CCVSC/Commune)
- Réfection des places de stationnement sur la RD933c, en lien avec la réfection du revêtement par le Département
- Travaux hydrauliques

Opérations récurrentes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

VIDÉO-
PROTECTION

DEPENSES		
OBJET	RESTES A REALISER	CREDITS NOUVEAUX
<ul style="list-style-type: none">- Implantation place de l'église- Déplacement d'une caméra- Adaptation des dispositifs d'alimentation électrique	19 080 €	
<ul style="list-style-type: none">- Implantation carrefour rue de St Trivier/bd de la République- Implantation PAV de l'Hermitage		35 500 €

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
Région	11 500 €	6 000 €
Département	4 629 €	5 000 €

Opérations récurrentes

**EQUIP.
INFORMA-
TIQUES**

DEPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
27 680 €	15 444,73 €

Equipements et travaux d'amélioration divers sur infrastructures et réseaux informatiques

**DÉV^T DU
TOURISME**

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
2 000 €

**EXTENSION
RÉSEAUX
ELECT.**

DEPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
9 677 €	4 000 €

Autres opérations d'équipement

MAISON
GUILLON -
PARC DE LA
BATELLERIE

DÉPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
26 758 €	31 000 €

- Reprise de façade côté Saône
- Garde-corps
- Encastrement d'une logette ENEDIS

ESPACE
PUBLIC
RUE DES
MINIMES

DÉPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
2 847 €	6 000 €

Etude pour
l'aménagement d'un
parking, y compris
stationnement en voirie

Autres opérations d'équipement

PARC DES
SPORTS

DEPENSES	
RESTES À RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX
7 578 €	93 500 €

- Aménagement des abords, cheminements et sécurisation (2nde tranche)
- Mise en place de portails et d'un filet (football)

SUBVENTIONS		
FINANCEUR	OBJET	RESTES À RÉALISER
Département	Aménagement d'ensemble (2024-2025)	30 000 €

Autres opérations d'équipement

LEVEE
NORD

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
120 000 €

Opération d'aménagement visant à faciliter le stationnement et les flux automobiles et piétons

EGLISE

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
90 000 €

Travaux de reprise des bas-côtés (sous réserve des conclusions de l'étude menée par un architecte du patrimoine)

SUBVENTIONS	
FINANCEUR	CREDITS NOUVEAUX
Département	17 000 €

Autres opérations d'équipement

**BORNE
VEHICULES
ELEC.**

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
34 000 €

Implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIEA

FONDS DE CONCOURS

FINANCEUR	CREDITS NOUVEAUX
SIEA	22 500 €

**ECLAIRAGE
PUBLIC**

DEPENSES
CREDITS NOUVEAUX
20 000 €

Projet de passage en LED - Crédits sous réserve des conclusions de l'étude d'avant-projet en cours avec le SIEA
Le cas échéant, recours à un mécanisme spécifique de financement, sous forme d'emprunt sur 12 à 13 ans (le montant de 20 000 € correspondrait à une 1^{ère} annuité)

Budget annexe « Gîte Castel de Valrose »

En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre à 158 134,72 €.

Section de fonctionnement

Recettes

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

CHAPITRE	OBJET	PREVISIONNEL 2024	PROP. BP 2025
	TOTAL	281 052,11 €	158 134,72 €
013	Atténuations de charges	0 €	0 €
70	Produits des services	70 000 €	70 000 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €
74	Dotations - Participations	130 000 €	42 500 €
75	Autres prod. de gestion courante	0 €	0 €
77	Produits spécifiques	0 €	0 €
	Recettes réelles	200 000 €	112 500 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 000 €	4 000 €
002	Résultat reporté	78 052,11 €	41 634,72 €

Des recettes prévisionnelles
d'exploitation maintenues
à l'identique

Une subvention du budget
principal fixée à 42 500 €

(soit un niveau similaire à 2024,
après neutralisation de la
subvention exceptionnelle de
90 000 € pour remboursement
d'une avance forfaitaire)

Section de fonctionnement

Dépenses

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

CHAPITRE	OBJET	PREVISIONNEL 2024	PROP. BP 2025
	TOTAL	281 052,11 €	158 134,72 €
011	Charges à caractère général	90 000 €	84 000 €
012	Charges de personnel	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues		
65	Autres charges de gestion courante	29 000 €	31 000 €
66	Charges financières	1 500 €	1 300 €
67	Charges spécifiques	552,11 €	434,72 €
	Dépenses réelles	121 052,11 €	116 734,72 €
042	Opérations d'ordre entre sections	30 000 €	24 000 €
023	Virement à la section d'investis.	130 000 €	17 400 €

Des dépenses réelles
maîtrisées, en baisse
de + de 4 000 €

Principaux postes de dépenses

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

Charges à caractère
général

84 000 €

Eau	1 800 €
Electricité	5 000 €
Gaz	14 000 €
Petits équipements, fournitures	4 000 €
Entretien, réparation, maintenance	5 200 €
Conciergerie	19 000 €
Blanchisserie	5 500 €
Entretien de la piscine	3 300 €
Entretien des espaces verts	3 000 €
Nettoyage des locaux	9 300 €
Commercialisation (Gîtes de France)	10 500 €
Assurance	500 €
Taxes foncières	1 800 €
Divers	1 100 €

Rente

30 500 €

Intérêts
d'emprunt

1 300 €

Résultat
d'exploitation
prévisionnel

- 45 800 €

*Le résultat d'exploitation est calculé
sans la subvention du budget principal.*

Budget annexe « Gîte Castel de Valrose »

En section d'investissement, le projet de budget s'équilibre à 178 042,81 €.

Ce montant inclut les restes à réaliser 2024, inscrits en crédits de report au BP 2025, qui s'élèvent à 50 589 € en dépenses et 5 370 € en recettes.

Section d'investissement

Recettes

N° de chapitre		RAR 2024 (reports)	Prop. Crédits nouveaux	TOTAL BP 2025
	TOTAL RECETTES	5 370 €	172 672,81 €	178 042,81 €
1068	Excédent de fonctionnement (couverture d'autofinancement)		118 472,81 €	118 472,81 €
13	Subventions d'investissement	5 370 €	12 800 €	18 170 €
040	Opérations d'ordre entre sections		24 000 €	24 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement		17 400 €	17 400 €

Subventions relatives au programme de remplacement des menuiseries :

- Etat (5 800 €, 5 370 € étant inscrits en RAR)
- Département (7 000 €)

Section d'investissement

Dépenses

Accusé de réception en préfecture
001-210102638-20250410-2025-04-10-02-DE
Date de télétransmission : 22/04/2025
Date de réception préfecture : 22/04/2025

N° de chapitre ou d'opé.		RAR 2024 (reports)	Prop. Crédits nouveaux	TOTAL BP 2025
	TOTAL DEPENSES	50 589 €	127 453,81 €	178 042,81 €
001	Solde d'exécution reporté		73 253,81 €	73 253,81 €
16	Remboursement d'emprunt		10 200 €	10 200 €
19	Travaux Castel de Valrose	50 589 €	40 000 €	90 589 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 000 €	4 000 €

PROGRAMME DE TRAVAUX

- **Remplacement des menuiseries** (2^{ème} tranche, 35 000 €)
- **Acquisitions de mobiliers et équipements divers** (5 000 €)

Fongibilité des crédits

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

« Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal peut déléguer au maire la **possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.** Le cas échéant, le maire informe le conseil municipal de ces virements de crédits dans sa séance la plus proche.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur cette délégation chaque année, lors du vote du budget primitif. »

PROPOSITION

- Donner possibilité à M. le Maire de **procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (ou d'opération à opération en investissement) dans la limite de 5% des dépenses réelles de chacune des sections**, aussi bien pour le budget principal que pour le budget annexe.
- Ces mouvements, qui peuvent faciliter les opérations, en fin d'exercice notamment, seraient neutres pour l'équilibre budgétaire. De fait, en M57, la fongibilité des crédits se substitue aux « dépenses imprévues ».